



ECHANGE DE NOTES

République fédérale d'Allemagne au Canada

MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES

OTTAWA (Ontario)

le 18 décembre 1957

Le présent Accord sera mis en vigueur par un échange de notes. L'Allemagne fédérale et le Gouvernement du Canada ont convenu de conclure un accord de coopération entre le Gouvernement fédéral d'Allemagne et le Gouvernement du Canada en ce qui concerne les missions pédagogiques et les échanges de professeurs et de chercheurs. L'Allemagne fédérale et le Gouvernement du Canada ont convenu de conclure un accord de coopération entre le Gouvernement fédéral d'Allemagne et le Gouvernement du Canada en ce qui concerne les missions pédagogiques et les échanges de professeurs et de chercheurs.

E. D. FULTON

NOTULU D. E

Ministre des Affaires extérieures
Hasso von Eitzen

Ambassadeur de la République
fédérale d'Allemagne au Canada

II

L'Ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne au Canada

AMBASSADE DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

OTTAWA (Ontario)

le 18 décembre 1957

OTTAWA (AWAITING)

LE MINISTRE

L'Allemagne fédérale et le Gouvernement du Canada ont convenu de conclure un accord de coopération entre le Gouvernement fédéral d'Allemagne et le Gouvernement du Canada en ce qui concerne les missions pédagogiques et les échanges de professeurs et de chercheurs. L'Allemagne fédérale et le Gouvernement du Canada ont convenu de conclure un accord de coopération entre le Gouvernement fédéral d'Allemagne et le Gouvernement du Canada en ce qui concerne les missions pédagogiques et les échanges de professeurs et de chercheurs.

L'Ambassadeur de la République
fédérale d'Allemagne au Canada,
HASSO VON EITZEN

MINISTRE DES AFFAIRES EXTERIEURES
HASSO VON EITZEN

Le présent Accord sera mis en vigueur par un échange de notes.

Le présent Accord sera mis en vigueur par un échange de notes.